

## **Union particulière pour l'enregistrement international des marques (Union de Madrid)**

### **Assemblée**

**Quarante-quatrième session (19<sup>e</sup> session ordinaire)  
Genève, 26 septembre – 5 octobre 2011**

### **RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE MODERNISATION INFORMATIQUE (SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DE MADRID ET DE LA HAYE)**

*établi par le Bureau international*

#### **INTRODUCTION**

1. Le présent document vise à rendre compte de l'état d'avancement du programme de modernisation informatique (dénommé ci-après "le programme") depuis la dernière session de l'Assemblée de l'Union de Madrid (dénommée ci-après "l'assemblée") en septembre 2010. Il vise également à informer les membres de l'Union de toute modification apportée aux principes d'exécution du programme et au calendrier correspondant.
2. Le précédent rapport sur l'état d'avancement du programme était présenté dans le document MM/A/43/1.
3. Il convient de rappeler que le programme doit être exécuté en deux phases : phase I et phase II. La phase I est composée de sous-projets visant à produire des résultats positifs immédiats ou à établir les fondements techniques de la phase II. Quant à cette dernière, elle consiste en la migration technique proprement dite du système informatique actuel, qui prend en charge les procédures d'enregistrement international de Madrid et de La Haye, vers une technologie moderne composée d'une plate-forme orientée sur les services, ouverte et intégrée. Les parties prenantes des systèmes de Madrid et de La Haye pourront ainsi bénéficier d'une

plate-forme technique conforme aux normes du secteur, offrant une flexibilité et une viabilité opérationnelles accrues et garantissant une optimisation des processus et des économies d'échelle pour les années à venir.

4. Il est également rappelé qu'à sa quarante-troisième session, l'assemblée a approuvé le calendrier révisé pour l'achèvement de la phase II, dont l'échéance est prévue au troisième trimestre de 2012, et a pris note de l'enveloppe budgétaire totale de 11,731 millions de francs suisses allouée au projet (soit 8,731 millions approuvés par l'Union de Madrid et 3 millions approuvés par l'Union de La Haye).

## ÉTAT D'AVANCEMENT – PHASE I

5. Des progrès considérables ont été enregistrés dans la mise en œuvre des sous-projets de la phase I, les résultats positifs escomptés ayant été obtenus.

6. Le projet pilote Architecture orientée services (AOS) auprès d'un office, connu sous le nom de projet d'intégration des procédures d'enregistrement international (IRPI), est en cours. Il vise à concevoir, développer, tester et mettre en service une application fondée sur le Web offrant aux utilisateurs une interface en ligne qui facilite le dépôt des demandes internationales d'enregistrement de marques. L'IRPI se fonde sur l'architecture AOS particulière de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et comprenant des services Web mis au point conjointement par l'OMPI et les offices nationaux participants (Benelux, Espagne et Portugal). Parmi les utilisateurs du projet IRPI figureront les déposants de demandes internationales et les offices qui certifieront ces demandes. Il importe de rappeler au lecteur la justification opérationnelle du projet IRPI, à savoir fournir des services plus efficaces, plus rapides et plus fiables aux utilisateurs des systèmes d'enregistrement international. Au moment de l'établissement du présent rapport, les phases de définition des fonctions et de conception du projet IRPI avaient été menées à bien, et le développement de programmes logiciel et de produits techniques était bien avancé. Le module destiné aux déposants est entré en phase d'essais d'acceptation en juin 2011, avec un délai d'exécution fixé à mi-octobre 2011. En ce qui concerne le module destiné aux offices d'origine, les essais d'acceptation débuteront d'ici mi-juillet 2011 et devraient être terminés pour mi-octobre 2011. Selon les prévisions actuelles, le système IRPI sera mis à la disposition des utilisateurs durant le premier trimestre de 2012.

7. Deux risques principaux ont été recensés dans le cadre du projet IRPI, lesquels sont activement surveillés :

- le niveau d'engagement des offices participants au regard du temps et des ressources nécessaires au développement et à la mise à l'essai des services Web préalablement convenus; et
- l'intégration des systèmes d'appui des offices participants dans les services Web mis au point par l'OMPI.

8. En vue d'atténuer et de limiter ces risques, le Bureau international s'emploie à renforcer la communication avec les offices participants pour mieux comprendre leur dynamique et leurs contraintes internes, et pour examiner d'éventuelles possibilités de les surmonter.

9. Des progrès notables ont été accomplis dans le projet *Madrid Portfolio Manager* (MPM). Des portefeuilles de marques sont établis pour les clients sur la base des adresses électroniques inscrites dans le Registre international. Une fois le client authentifié sur son compte utilisateur de l'OMPI, le MPM affiche son portefeuille. Les usagers du service peuvent consulter le statut de chaque enregistrement, télécharger de nouvelles requêtes en inscription, faire des versements, renouveler des enregistrements internationaux, etc. En outre, les

utilisateurs peuvent accéder aux documents scannés relatifs à leurs propres enregistrements internationaux. Le service MPM a fait l'objet d'une démonstration à la cent trente-troisième réunion annuelle de l'Association internationale pour les marques (INTA), qui s'est tenue à San Francisco en mai 2011; il sera pleinement opérationnel dès l'achèvement de la phase des essais de sécurité.

10. Le système *Madrid Electronic Alerts* (MEA), qui a également été présenté à la réunion annuelle de l'INTA en mai 2011, constitue une autre avancée importante. Le MEA est un service électronique de surveillance à l'intention des tierces parties. En utilisant le service MEA, une tierce partie peut facilement établir une liste d'enregistrements internationaux au sujet desquels elle souhaite être tenue informée. Lorsqu'un enregistrement international inscrit sur cette liste fait l'objet d'un quelconque changement, l'utilisateur reçoit un message électronique avec un lien hypertexte menant à l'enregistrement concerné dans ROMARIN. Le MEA sera mis en ligne dès que les essais de sécurité seront achevés.

11. Le service *Madrid Real-time Status* (MRS) a lui aussi fait l'objet d'une démonstration à l'INTA en mai 2011. Il permet aux utilisateurs de se renseigner sur l'état d'avancement des requêtes en inscription qu'ils ont soumises à l'OMPI. Si la requête est inscrite au Registre international, les dates de notification sont indiquées, et si la requête n'y est pas inscrite, l'état de la situation s'affiche. Les informations sur l'état d'avancement sont extraites du Registre international en temps réel. Le MRS sera également mis en service dès l'achèvement de la phase des essais de sécurité.

12. L'interface ROMARIN a été modifiée en mars 2011 en vue de l'adapter à la norme actuelle de présentation sur le site Web de l'OMPI, aux diverses applications en ligne de l'Organisation et au portail du système de Madrid, mais sans changement technique apporté à la base de données sous-jacente ou à l'architecture de recherche. Une enquête est actuellement menée auprès des utilisateurs finals sur l'aspect général de la nouvelle interface; les utilisateurs sont aussi interrogés sur les fonctionnalités qu'ils souhaiteraient voir intégrer à la prochaine version de ROMARIN. Une amélioration est déjà prévue pour inclure les limitations en suspens dans ROMARIN, et de nouvelles fonctions seront progressivement introduites compte tenu des résultats de l'enquête.

13. Une autre réalisation importante de la phase I concerne le renforcement de la communication électronique avec les titulaires ou les mandataires. Depuis 2007, différentes communications ont été envoyées aux titulaires et aux mandataires par courrier électronique certifié ([http://www.wipo.int/edocs/madrdocs/fr/2007/madrid\\_2007\\_15.pdf](http://www.wipo.int/edocs/madrdocs/fr/2007/madrid_2007_15.pdf)). La portée de cet outil sera élargie pour comprendre les lettres signalant des irrégularités et les notifications de modification. Au moment de l'établissement du présent rapport, le nouvel outil de communication par courrier électronique certifié était en cours d'essai. Lorsque ce service sera disponible dans son intégralité, les utilisateurs en seront informés par un avis.

14. Une nouvelle application Web dynamique a été créée pour remplacer le supplément statistique actuel, qui n'était jusqu'ici disponible qu'en format PDF. Au lieu de tableaux de données statiques, la nouvelle fonctionnalité permet aux utilisateurs de créer des sous-ensembles dynamiques de tableaux statistiques, qui peuvent être téléchargés dans Excel, ainsi que d'établir des graphiques pour ces sous-ensembles. Le nouvel outil comprend des statistiques mensuelles et annuelles. Il sera disponible sur le site Web de Madrid au second semestre de 2011.

15. Les sous-projets qui composent la phase I du programme de modernisation informatique ont produit de nombreux résultats positifs qui sont pour la plupart accessibles aux utilisateurs internes et externes des systèmes du Bureau international. L'achèvement du projet pilote IRPI auprès d'un office marquera la fin de toutes les activités mises en œuvre dans le cadre de la phase I, qui ont toutes été exécutées dans les limites de l'enveloppe budgétaire initiale de la phase I (5,028 millions de francs suisses).

## INFORMATIONS GÉNÉRALES – PHASE II

16. Il convient de rappeler que l'approche adoptée pour l'exécution de la phase II consiste à déterminer, au moyen d'un appel d'offres international, un partenaire stratégique extérieur du domaine de l'informatique, dûment qualifié et expérimenté, qui serait chargé :

- de réaliser une évaluation technique des systèmes et des bases de données existants, afin de les convertir en une nouvelle architecture orientée services (AOS);
- de proposer une architecture technique appropriée, prenant en considération les résultats des exercices de validation de l'AOS et du projet pilote IRPI auprès d'un office; et
- d'établir une offre à prix fixes pour la conversion des structures de données et des logiciels existants vers l'architecture technique proposée, ce qui comprend la création des services Web nécessaires et des technologies AOS, la mise à l'essai ultérieure du système et la définition des tests de performance pour les systèmes. Il s'agira en outre de concevoir une stratégie de déploiement adéquate et une stratégie d'appui aux systèmes pendant et après leur mise en service, dans le cadre d'un contrat assorti d'un délai de garantie de 12 mois.

17. Il convient aussi de rappeler que l'appui opérationnel à long terme de l'environnement technique résultant sera calqué sur la formule actuellement appliquée, avec succès, au système financier de l'OMPI (AIMS), c'est-à-dire qu'un contrat sera signé avec un partenaire extérieur pour les services de maintenance et le développement continu de la solution technique. Ce contrat sera géré au moyen de modules de travail et administré par une équipe de collaborateurs internes ayant de solides connaissances métier, un esprit d'analyse et une bonne maîtrise des méthodes de gestion de projet PRINCE2 et des techniques de gestion des risques. En outre, afin de garantir une bonne connaissance technique de la nouvelle application à l'interne, l'équipe en question sera ponctuellement chargée d'apporter des perfectionnements mineurs au système.

## RÉSULTATS OBTENUS – PHASE II

18. Entre juillet et septembre 2010, le responsable du projet de modernisation informatique a été sélectionné. Il a intégré l'OMPI le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

19. Le 13 septembre 2010, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour trouver des partenaires extérieurs intéressés par une participation à un prochain appel d'offres en vue de la mise en œuvre des points 14 et 15 ci-dessus. Le 8 octobre 2010 (date d'échéance de l'appel à manifestation d'intérêt), seules quatre entreprises avaient répondu.

20. Début décembre 2010, il a été décidé de diffuser à nouveau l'appel à manifestation d'intérêt afin d'obtenir plus de réponses. Ce deuxième appel a donc été lancé le 15 décembre 2010. Le 17 janvier 2011 (nouvelle date d'échéance de l'appel à manifestation d'intérêt), sept autres sociétés avaient répondu, portant à 11 le nombre total d'entreprises intéressées. Ce chiffre a été jugé suffisant pour commencer les activités de présélection.

21. Entre fin janvier et mi-mars 2011, les réponses à l'appel à manifestation d'intérêt ont été évaluées par une équipe de cinq examinateurs (dont un examinateur extérieur et indépendant, pour des raisons d'assurance qualité). Cinq entreprises ont été choisies pour participer au processus d'appel d'offres sur la base de six critères de sélection préétablis.



28. *L'assemblée est invitée :*

*i) à prendre note de l'état d'avancement de la phase I du programme; et*

*ii) à prendre note de l'état d'avancement et du calendrier révisé de la mise en œuvre de la phase II du programme, qui devrait s'achever mi-2013.*

[Fin du document]